

DECRET D/2017/ 157 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL
DE LA RADIODIFFUSION TELEVISION GUINEENNE-KOLOMA**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN/ du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services publics ;

Vu le Décret D/2015/226/PRG/SGG du 26 décembre 2015, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2015/227/PRG du 30 Décembre 2015 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2016/003/PRG/SGG du 04 janvier 2016 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

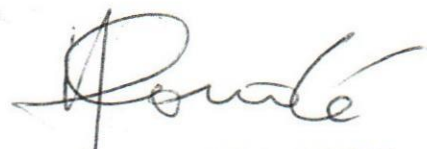
Vu le Décret D/2016/139/PRG/SGG du 20 avril 2016 portant Attributions et organisation du Ministère de la Communication ;

DECRETE

Article 1er: Monsieur Sekouba SAVANE, Journaliste, est nommé **Directeur Général de la Radiodiffusion Télévision Guinéenne-Koloma**, en remplacement de Monsieur Yamoussa SIDIBE, appelé à d'autres fonctions.

Article 2: Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 11 JUIL. 2017



PROFESSEUR ALPHA CONDE